Procédure d'analyse des besoins de l'élève
pouvant mener à une réorientation scolaire

Classe

Pratiques pédagogiques reconnue efficaces

Mesures universelles

Gestion de classe

Élève présentant des difficultés

Différenciation pédagogique (flexibilité)

Interventions régulières ciblées et intensifiées

Persistance des difficultés

Collaboration encore plus étroite entre l'enseignant, les parents, les intervenants, la direction, le SRÉ, etc.

Nécessité d'approfondir l'analyse des besoins de l'élève

Élève continue de vivre des difficultés

Formulaire de référence

Démarche du Plan d'Intervention

Différenciation pédagogique (flexibilité/adaptation)

Mise en œuvre, suivi et révision des mesures d'adaptation retenues

1 → 2 → 3 → 4 → 1 ; ★ ; 5

★ **Les CP du SRÉ peuvent être en soutien à tout moment entre les niveaux 1 et 4. Il est obligatoire de les avoir sollicités avant d'adresser une demande de guichet (niveau 5)**

Référence à la structure des guichets

- La situation de l'élève fait en sorte qu'un changement d'orientation scolaire / de trajectoire est envisagé.
- La démarche menant à un guichet d'analyse doit impliquer l'équipe multi de l'école et le CP du SRÉ.
- Les critères d'accessibilité décrits ci-dessous doivent être respectés.
- L'autorisation éclairée des parents (ou des titulaires de l'autorité parentale) est essentielle.
- La demande d'analyse doit être adressée au SRÉ dans les délais prescrits.
- Le formulaire d'analyse des besoins doit être rempli ou mis à jour pour décrire le portrait actuel de l'élève.
- Les parents (ou des titulaires de l'autorité parentale) doivent être d'accord avec le contenu des informations qui seront partagées.

Formulaire d'analyse DI — Formulaire d'analyse COM-TSA-MR/Santé

Formulaire descriptif Tripartite — Formulaire autorisation DI — Formulaire autorisation COM-TSA-MR

Guichet d'analyse : standard

Clientèles	Critères
Pour toutes les clientèles	• Les 4 premiers niveaux du processus d'analyse des besoins de l'élève énumérés ci-dessus doivent être rencontrés **(incluant l'implication d'un CP)** Processus d'analyse des besoins de l'élève Définition des services offerts en classe spécialisée
COM Préscolaire	• Minimum 4 mois de suivi en orthophonie chez un partenaire
COM Primaire et Secondaire	• Code 34 lorsque le trouble de langage est prédominant • Besoin d'une structure d'enseignement et d'un environnement pédagogique de classe COM
TSA Préscolaire	• Observation d'un professionnel de l'école d'appartenance dans le milieu de garde de l'enfant • Document confirmant le diagnostic TSA ou document attestant qu'une évaluation est en attente
TSA Primaire et Secondaire	• Code 50 ou 99 • Besoin d'un environnement pédagogique se basant sur l'enseignement structuré • Le niveau de soutien pour répondre aux besoins de l'enfant dépasse ce que peut offrir l'aide particulière en classe régulière.
TC	• Évaluation TC et code 12 (exception possible pour la clientèle préscolaire) • Si préscolaire, observation d'un professionnel de l'école d'appartenance dans le milieu de garde de l'enfant • Le niveau de soutien, l'intensité et la fréquence des comportements dépassent les capacités des services offerts dans une classe régulière.
Mobilité Réduite/Santé	• Déficience motrice sévère / Situation de santé complexe • Besoin d'un environnement physique adapté
Inter-établissements	• Retard global de développement • DIL, DIM, DIP / DI associée à un TSA ou à d'autres troubles importants
EDAP École désignée en aide particulière	• Élèves âgés de 5 à 12 ans • DGA ou une DI légère • Troubles associés : trouble langage, TDAH, TDC 2 chemins possibles selon les caractéristiques et les besoins de l'élève

Le processus peut mener aux décisions suivantes :

1. Maintien en classe régulière
2. Maintien en classe régulière avec ajustement de services
3. Orientation vers un point de services

Guichet d'analyse : Voie alternative

Clientèles	Critères
Pour toutes les clientèles	• Les 4 premiers niveaux du processus d'analyse des besoins de l'élève énumérés ci-dessus doivent être rencontrés **(incluant l'implication d'un CP)** • Les rencontres de régulation amènent l'équipe (école, parent, partenaires et CP) à faire consensus quant à la nécessité d'orienter l'élève vers un point de service • Pour accéder à la voie alternative, la situation doit ensuite être analysée et approuvée par le SRÉ
COM Préscolaire	N/A
COM Primaire et Secondaire	• Code 34 intégré au primaire bénéficiant d'un soutien TES • Surcharge vécue par l'enfant • Orthophoniste scolaire impliquée dans le dossier
TSA Préscolaire	N/A
TSA Primaire et Secondaire	• Code 50 ou 99 intégré au primaire bénéficiant d'un soutien TES
TC	N/A
Mobilité Réduite	N/A • La complexité des situations exige un partage d'informations formel. Une concertation entre le réseau scolaire et le réseau de la santé et des services sociaux est essentielle.
Inter-établissements	N/A • La complexité des situations exige un partage d'informations formel. Une concertation entre le réseau scolaire et le réseau de la santé et des services sociaux est essentielle.

Le processus mène à la décision suivante : Orientation vers un point de service

ABRÉVIATIONS

COM — Classe Communication	TSA — Trouble du spectre de l'autisme	EDAP — École désignée aide particulière
TC — Trouble du comportement	TDAH — Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	TDC — Trouble développemental de la coordination
DI — Déficience intellectuelle	DIL — Déficience intellectuelle légère	DIM — Déficience intellectuelle Moyenne
DGA — Difficulté grave d'apprentissage	SRÉ — Service des ressources éducatives	CP — Conseiller pédagogique

Dernière mise à jour : janvier 2025